



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Délégation Départementale de Paris  
Agence régionale de santé Île-de-France

Sous-direction de l'Autonomie  
Direction des solidarités  
Ville de Paris

Affaire suivie par : Dominique Grujard

Monsieur le Directeur Général  
de la fondation Partage et Vie  
11 rue de la vanne, CS20018  
92126 MONTROUGE Cedex

Saint-Denis, le

15 MAI 2023

Lettre recommandée avec AR  
N° A-200-086-00/01.

Monsieur le Directeur Général,

Comme annoncé dans le courriel du 6 février 2023, un contrôle sur pièces a été réalisé concernant l'EHPAD Le Canal des Maraîchers le 6 février 2023, dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des EHPAD engagé début 2022 par le Gouvernement et la Ville de Paris.

La mission d'inspection nous a remis son rapport dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Elle a relevé un certain nombre d'écart et remarques, en particulier sur les points suivants :

- Des salariés affectés à des tâches d'aide-soignant sans savoir la qualification requise
- Une organisation des soins incomplète sur le suivi des évaluations et pesées des résidents
- L'absence de commission gériatrique depuis 2019
- Des documents à rédiger ou mettre à jour
- Le bilan des EIG à présenter au CVS.

Au regard de l'ensemble des constats réalisés par la mission, nous envisageons de vous notifier 8 prescriptions et 8 recommandations figurant en annexe du présent courrier et portant notamment sur :

- Les ressources humaines
- L'organisation de la prise en charge, notamment les évaluations
- La transmission de documents aux autorités de tutelle.

Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue par les articles L. 121-1 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, nous vous invitons à nous faire connaître vos observations sur les mesures correctives envisagées dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

94/96 Quai de la Rapée  
75012 Paris  
Tel : 01 43 47 77 77  
paris.fr

13 rue du Landy  
93200 Saint-Denis  
Tél : 01 44 02 00 00  
iledefrance.ars.sante.fr

Nous vous remercions de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse à

Sans réponse de votre part à l'issue de ce délai, nous vous notifierons nos décisions définitives telles que figurant à l'annexe précitée.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale de l'agence régionale de santé  
d'Île-de-France et par délégation

Pour la Maire de Paris et par délégation,

Le directeur départemental de Paris

La directrice des Solidarités

Tanguy BOBIN



Copie :

Directeur  
EHPAD Le Canal des Maraîchers  
136 Bd Mac Donald  
75019 PARIS

**Annexe : Mesures envisagées dans le cadre du contrôle sur pièces réalisé le 6 février 2023 concernant l'EHPAD « le Canal des Maraîchers », (n°FINESS 75 004 580 9), 75019 PARIS**

Type de mesures	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Texte de référence	Délai de mise en œuvre	
P.1	Prescription	Rédiger et valider le projet d'établissement et de soins pour une période de 5 ans puis le transmettre à la Ville de Paris et à l'ARS.	Ecart 1, page 10	L311-8 du CASF	6 mois
P.2	Prescription	Faire état de la présentation d'un bilan relatif aux événements indésirables dans les comptes rendus des CVS.	Ecart 2, page 13	R331-10 CASF	Immédiat
P.3	Prescription	Adresser le rapport de l'évaluation externe dès finalisation à la Ville de Paris et à l'ARS.	Ecart 3, page 13	D312-200 CASF	Juin 2023
P.4	Prescription	Engager les démarches pour assurer la présence de personnel qualifié pour garantir la sécurité de la prise en charge des résidents.	Ecart 4, page 21	L311-3, 1° CASF	Immédiat
P.5	Prescription	Réaliser une évaluation multidimensionnelle pluridisciplinaire à l'entrée des résidents dans l'établissement. Tracer dans le dossier du résident les évaluations et les prendre en considération lors de l'élaboration du projet de vie.	Ecart 5, page 22	D312-158, 4° du CASF	Immédiat
P.6	Prescription	Réunir au moins une fois par an la commission de coordination gériatrique présidée par le Medco.	Ecart 6, page 23	D312-158,	3 mois
P.7	Prescription	Evaluer de façon systématique la douleur à l'aide d'outils d'évaluation.	Ecart 7, page 25	L1110-5 CSP	3 mois
P.8	Prescription	Effectuer le relever des poids au minimum une fois par mois pour tous les résidents et mettre en place une gestion rigoureuse des situations d'alerte.	Ecart 8 , page 26	L311-3 3° CASF	1 mois
R.1	Recommandation	Rédiger le prochain plan bleu conformément à l'instruction interministérielle N° DGS/VSS2/DGCS/SD3A/2022/258 du 28 novembre 2022 relative au cadre de préparation et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Remarque 1, page 10		
R.2	Recommandation	Mentionner dans l'organigramme le nombre d'ETP par poste.	Remarque 2, page 10		
R.3	Recommandation	Préciser dans le règlement intérieur du CVS la durée réglementaire des mandats et organiser si besoin de nouvelles élections.	Remarque 3, page 12		
R.4	Recommandation	Finaliser les actions dont la date d'échéance est dépassée.	Remarque 4, page 12		
R.5	Recommandation	Développer la politique de la promotion de la bientraitance dans le plan annuel de formation.	Remarque 5, page 12		
R.6	Recommandation	Structurer et développer les RETEX des EIG et permettre leur appropriation par l'équipe	Remarque 6, page 14		
R.7	Recommandation	Formaliser des plannings avec des légendes plus complètes et compréhensibles.	Remarque 7, page 17		
R.8	Recommandation	Revoir les fiches de tâches heurees pour ne pas légitimer les glissements de tâches.	Remarque 8, page 18		

